

FLASH-INFO DU 23 MARS 2024

VOL SUR LA COMMUNE

Un véhicule stationné dans la rue a été fracturé lors de la nuit de jeudi à vendredi, son contenu a été dérobé.

Soyons attentifs à toute présence anormale, n'hésitez pas à prévenir la gendarmerie en cas de doute.

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

La collecte des déchets verts (bac marron) reprendra le mardi 2 avril. Les modalités restent inchangées :

- un bac et 5 fagots maximum par habitation
- passage tous les mardis, sauf en juillet et août
- passage les 9 et 23 juillet, puis 6, 20 et 27 août

TRI DES DECHETS

Les biodéchets (déchets alimentaires ou de cuisine) ne doivent plus être mis dans la poubelle à couvercle vert, mais valorisés sur place (par exemple : poules, composteurs, espace réservé dans le jardin).

Pour des raisons de sécurité, le SIEED rappelle que les bonbonnes de protoxyde d'azote doivent obligatoirement être apportées dans une déchetterie.